



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



SÉGUR DE LA SANTÉ

Investir pour la santé de tous, partout

Déclinaisons dans chaque région des plans
d'investissement du Ségur de la santé

DOSSIER DE PRESSE
MARDI 19 OCTOBRE 2021



SÉGUR
DE LA SANTÉ

Investir pour
la santé de tous,
partout

ÉDITOS	2
INTRODUCTION : LE SÉCUR – RÉINVESTIR DANS NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ	5
19 MILLIARDS D’EUROS POUR SOUTENIR LE SYSTÈME DE SANTÉ PARTOUT EN FRANCE	6
19 milliards d’euros d’investissement	7
Un investissement territorialisé, piloté par les agences régionales de santé	8
UNE NOUVELLE MÉTHODE D’INVESTISSEMENT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ DES TERRITOIRES	10
Pourquoi était-il nécessaire de déconcentrer les investissements en santé ?	11
Pourquoi réfléchir par projet territorial de santé et pas par établissement ?	11
Comment sont validés les projets ?	12
Quels projets vont profiter des investissements Ségur ?	12
Pourquoi agir également pour l’assainissement financier des établissements de santé ?	13
DES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PARTOUT EN FRANCE	14
ANNEXES	17



Jean CASTEX,

Premier ministre

Le 9 mars dernier à Cosne-Cours-sur-Loire, dans le département voisin de la Nièvre, j'ai posé les bases d'un grand plan de soutien à l'investissement dans notre système de santé. Je suis aujourd'hui de retour, ici à Dijon, dans cette même région Bourgogne-Franche-Comté pour présenter la mise en œuvre dans les territoires, de ce plan ambitieux pour les hôpitaux et les Ehpad et donc pour les soignants et pour les patients.

Ce plan, qui s'inscrit dans le Ségur de la santé et dans France Relance, c'est 19 milliards d'euros sur dix ans composé de 9 milliards pour financer les grands projets et l'investissement du quotidien dans les établissements de santé, 6,5 milliards pour le désendettement des hôpitaux, 1,5 milliard pour la modernisation des Ehpad et 2 milliards pour le numérique. C'est un effort sans précédent pour faire de nos établissements des lieux accueillants pour les usagers et bienveillants pour les professionnels. Investir dans la santé, dans les femmes et dans les hommes qui en sont la première richesse, dans les murs et dans les équipements, c'est assurément un investissement stratégique pour notre pays.

La crise l'a démontré, confirmé, amplifié : la santé, l'accès aux soins, la recherche et l'innovation médicales, le nécessaire développement de la prévention ; tout concourt à considérer que la politique de santé est une politique cardinale du pacte républicain, du progrès social et de l'aménagement du territoire et de la souveraineté nationale et européenne. Le plan qui commencera dès aujourd'hui à se déployer dans tous nos territoires participe de cette ambition profondément renouvelée pour notre système de santé.

**Olivier Véran,**

ministre des Solidarités et de la Santé

Nous l'avons promis, nous l'avons fait. Le Ségur, c'est un investissement historique de 9 milliards d'euros pour reconnaître et revaloriser les compétences de celles et ceux qui soignent, et de 19 milliards d'euros pour moderniser et transformer le système de santé. Mais c'est aussi un changement de méthode et un changement de vitesse.

Changement de méthode, parce que nous faisons confiance aux acteurs, nous leur donnons des marges de manœuvre, de la souplesse, pour définir les réponses les plus adaptées aux besoins des habitants.

Changement de vitesse, puisque sept mois seulement après le lancement des investissements Ségur à Cosne-Cours-sur-Loire, une stratégie décennale a été construite, qui donne à tous de la visibilité sur les opérations qui moderniseront et transformeront l'offre de santé dans notre pays.

C'est le parti pris de la proximité, via des enveloppes directement confiées aux ARS, pour déterminer la stratégie régionale des investissements, avec un plan d'ensemble pour la période 2021-2029.

C'est aussi la conviction que la discussion avec les acteurs de terrain et les élus locaux est une nécessité absolue et qu'elle améliore la qualité de la réponse apportée aux besoins de santé. Les stratégies régionales ont été dûment discutées et concertées avec l'ensemble des acteurs, conformément à notre exigence de faire vivre la démocratie sanitaire.

La « méthode Ségur », c'est aussi de regarder chacun des territoires et d'assurer que la population, partout, bénéficiera d'une offre de soins moderne et adaptée. Avec plus de 3 000 établissements soutenus financièrement par le Ségur dont près de 800 porteurs de projets nouveaux, il n'y aura ni vide, ni impasse : le Ségur de la santé garantit l'accès aux soins à tous, partout.

Au-delà du volume financier à nul autre pareil, au-delà des perspectives qu'il dessine et des ambitions qu'il porte, le Ségur de la santé est le nom d'une promesse d'égalité et de justice sociale. Une promesse tenue.



Brigitte BOURGUIGNON,

ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé chargée de l'Autonomie

Nous sommes à l'aune d'une transformation historique de l'accompagnement de nos aînés. La crise a accéléré notre prise de conscience de l'obsolescence du modèle de l'Ehpad. Les Français ne veulent plus d'établissements vétustes, où l'on partage sa chambre, ou d'Ehpad dépersonnalisés et isolés, loin de la vie sociale du territoire, au détriment de leur qualité de vie.

Il nous faut tirer les enseignements de la crise pour transformer les établissements, afin qu'ils deviennent le « chez soi » de tous les résidents et de leurs proches ; ainsi qu'un centre de ressources pour les professionnels, personnes âgées et aidants du territoire. Après plus d'une centaine de déplacements effectués sur le terrain depuis plus d'un an, j'ai pu voir qu'ils sont d'ores-et-déjà en train d'engager une mue profonde. Aujourd'hui, il nous faut poursuivre ce mouvement pour préparer l'accompagnement de la perte d'autonomie, grand défi démographique du siècle.

C'est pourquoi, nous allons plus vite et plus fort. Avec le plan d'investissement du Ségur, l'État sera au rendez-vous via une enveloppe de 2,1 milliards d'euros, dont 450 millions d'euros ont déjà été mobilisés en 2021. Jamais nous n'avions disposé d'autant de moyens. Sur les quatre prochaines années, nous allons mettre en place un nouveau modèle.

Et ce, non depuis Paris, mais au plus près des territoires, grâce à la mobilisation des ARS qui devront concerter avec les acteurs professionnels locaux et collectivités territoriales.

Notre stratégie fera de l'Ehpad un lieu plus médicalisé pour les résidents, avec un accompagnement en soins accru et le recours au numérique. L'Ehpad de demain sera aussi plus ouvert sur son territoire, grâce à des tiers lieux qui amèneront la vie culturelle, sportive et associative au sein des établissements. Enfin, l'Ehpad deviendra un véritable lieu de vie respectueux de l'humain, et chaleureux pour tous, dont les professionnels.

Grâce au plan d'investissement du Ségur, l'Ehpad sera bientôt, partout en France, un lieu qui protège la santé, qui respecte les droits et qui donne le goût de vivre pleinement.

LE SÉGUR : RÉINVESTIR DANS NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

En juillet 2020, le Ségur de la santé a été un moment historique pour le système de santé français alors que ce dernier était confronté à une crise épidémique d'ampleur inédite. L'ensemble des acteurs – professionnels de santé, patients, institutionnels – s'est réuni autour d'une même table afin d'identifier les principales pistes de modernisation et d'accélération de la transformation de notre système de santé. Au terme d'une concertation de plus de 50 jours, le Gouvernement s'est engagé à transformer en profondeur notre système de santé, en se fixant quatre priorités :

- transformer les métiers, et revaloriser les soignants ;
- définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ;
- simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes ;
- fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Les premiers engagements du Ségur de la santé mis en oeuvre portaient sur la revalorisation des soignants. Ils ont été annoncés par le Premier ministre Jean Castex lors de la signature des Accords à Matignon le 13 juillet 2020 et concernent plus de 1,5 million de professionnels des établissements de santé et des Ehpad. Cette revalorisation sans-précédent, comprenant une revalorisation socle mais aussi une revalorisation des carrières, a été mise en oeuvre dès l'automne 2020. Mais au-delà de cette reconnaissance nécessaire des soignants, un investissement était nécessaire pour massivement moderniser le système de santé, dans les territoires, dans le médico-social, et dans le numérique en santé. Le Ségur prévoit donc 19 milliards d'euros d'investissement, dont 6 milliards issus du plan France Relance.

En mars 2021, le Premier ministre Jean Castex, le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran et la ministre chargée de l'Autonomie Brigitte Bourguignon ont lancé la stratégie nationale d'investissements en santé à Cosne-Cours-sur-Loire, avec le parti pris déterminé d'une déconcentration des enveloppes et de la définition de la stratégie, pour être au plus près des besoins de santé des territoires.

Sept mois plus tard, malgré le contexte sanitaire, les ARS ont élaboré leur stratégie régionale des investissements Ségur, donnant la visibilité sur les projets qui seront réalisés dans les territoires sur la période 2021-2029 grâce au Ségur. La stratégie régionale de chaque ARS est issue d'un travail d'étroite discussion avec les acteurs de terrain et les élus locaux, dans l'esprit de démocratie sanitaire du Ségur. Les territoires sont au centre de l'analyse des besoins de santé et des projets proposés portent une réponse globale aux priorités de santé de ces territoires, à la fois sur le champ sanitaire, médico-social, santé mentale.

Le Gouvernement est pleinement engagé à moderniser et adapter notre système de santé et l'accès aux soins pour tous et partout sur le territoire.

1

19 MILLIARDS D'EUROS POUR SOUTENIR LE SYSTÈME DE SANTÉ PARTOUT EN FRANCE

Engagement pris par le Gouvernement en juillet 2020, le Ségur de la santé prévoit un investissement massif de 19 milliards d'euros dans notre système de santé.

En effet, il dépasse les précédents plans d'investissements en santé, Hôpital 2007 (6 milliards d'euros) et Hôpital 2012 (2,5 milliards d'euros).

Ces enveloppes ont été confiées aux ARS sur l'ensemble des pans du système de santé pour qu'elles puissent définir une stratégie régionale donnant de la visibilité sur les projets prioritaires sur la période 2021-2029 pour leurs territoires.

Ces enveloppes visent tous les champs – hospitalier, santé mentale, médico-social, public ou privé – pour donner le maximum de souplesse aux acteurs et que la réponse soit adaptée aux besoins de santé du territoire.

19 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

6,5 Md€ mobilisés sur 10 ans

seront spécifiquement consacrés à la **restauration de la capacité financière** des établissements de santé assurant le service public hospitalier. Allégés du fardeau de leur dette, ces établissements pourront relancer leur investissement courant.

1,5 Md€ de crédits programmés sur 4 ans

pour une transformation du modèle des Ehapd : plus humanisés, plus ouverts sur leur territoire et plus médicalisés.

2 Md€ pour le numérique en santé

dont 600 M€ réservés aux Ehapd. Cet investissement aboutira à la création de l'Espace Numérique en Santé.

300 M€ étalés sur 10 ans

seront dédiés à la modernisation de l'offre de soins pour les personnes en situation de handicap.

Investissements du quotidien :

650 M€ pour les établissements de santé et

125 M€ pour les Ehapd

En plus des investissements structurels prévus par le Ségur de la santé, le Gouvernement a prévu une part importante d'investissements destinés exclusivement à financer des besoins du quotidien: réfection de locaux, rachat de matériel, petits aménagements. L'objectif : une amélioration rapide et sensible du quotidien des soignants, des patients et des résidents.

9 Md€ étalés sur 10 ans

permettront de financer directement de **nouveaux investissements** dans les établissements de santé et en ville :

1,5 Md€ pour soutenir l'investissement quotidien des établissements

7,5 Md€ pour appuyer des projets de transformation de l'offre de soins dont une réserve de 1 Md€



Le Ségur de la santé bénéficie du plan France Relance à hauteur de 6 milliards d'euros, qui contribueront à la modernisation de nos établissements et à l'amélioration de la prise en charge des patients.

UN INVESTISSEMENT TERRITORIALISÉ, PILOTÉ PAR LES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

Sur les 19 milliards d'euros d'investissement, 14,5 milliards d'euros destinés aux établissements de santé sont intégralement délégués aux ARS, preuve de la conviction d'une nécessaire déconcentration, et de faire confiance aux acteurs des territoires.

Plus de **3 000** établissements de santé, médico-sociaux et Ehpad sont soutenus financièrement dans le cadre du Ségur de la santé.

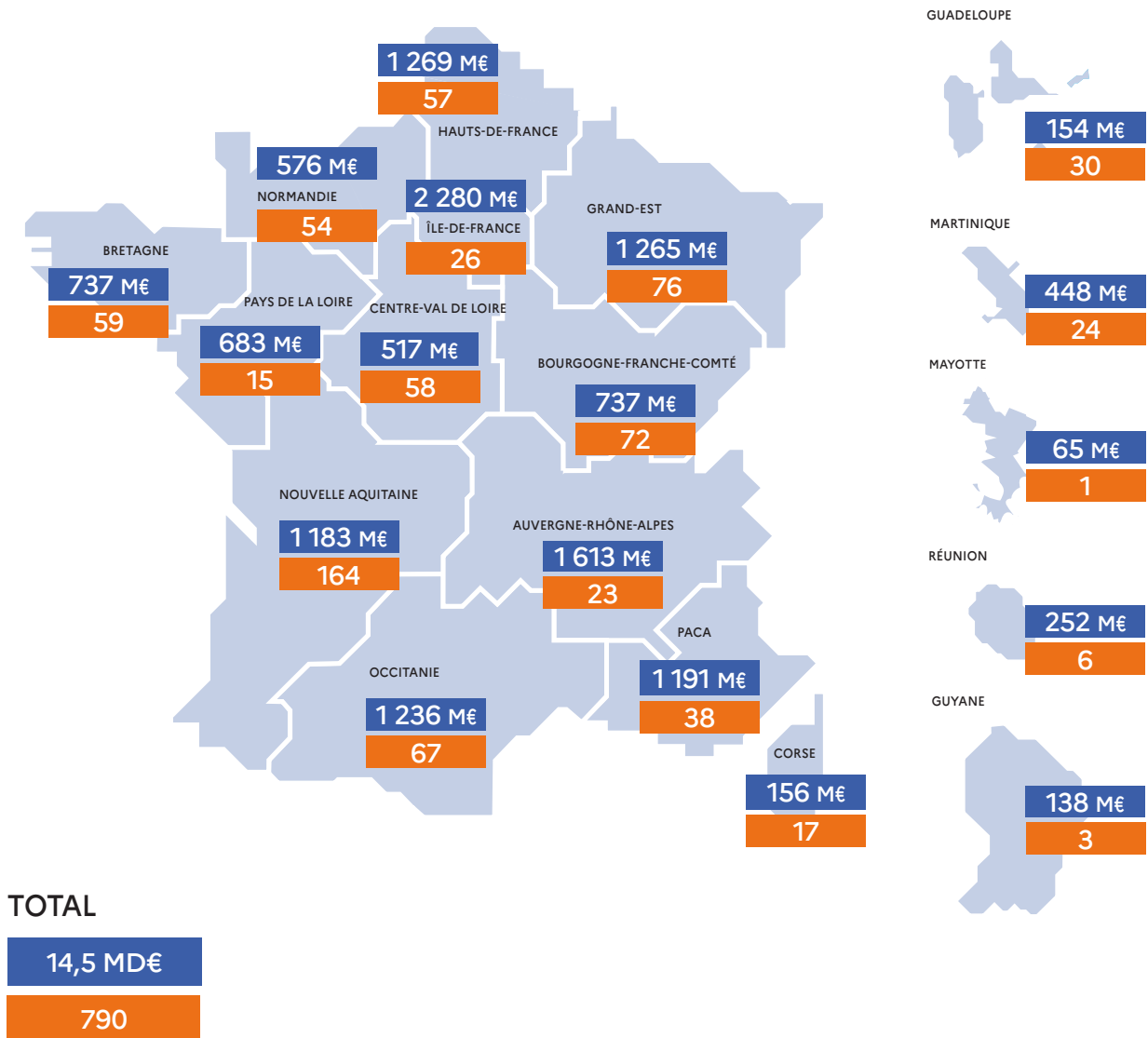
Au moins **790** établissements dont 500 établissements de santé verront leur projets structurels de long terme en santé ou pour la prise en charge des personnes âgées financés par le Ségur de la santé.

1 300 établissements sont également soutenus par le Ségur de la santé pour assainir leurs finances.

Plus de **50 %** des établissements soutenus par le Ségur de la santé dans leur projet sont de petits établissements (dont le budget est inférieur à 50 millions d'€)

Les ARS ont par ailleurs jusqu'au 31 mars 2022 pour élaborer avec les conseils départementaux la programmation de leurs investissements en Ehpad sur l'ensemble de leur territoire pour la période 2022-2024.

UN SOUTIEN FINANCIER RÉPARTI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



Montants investis



Établissements de santé et médico-sociaux soutenus pour un projet structurel

2

UNE NOUVELLE MÉTHODE D'INVESTISSEMENT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ DES TERRITOIRES



Au delà d'un investissement massif dans notre système de santé, le Ségur est d'abord une méthode en rupture avec les dix dernières années. Celle d'une déconcentration déterminée, en confiant l'ensemble des enveloppes d'investissement aux ARS. C'est aussi la conviction que la concertation étroite avec les acteurs de terrain et les élus locaux améliore la qualité de la réponse aux besoins de santé des territoires. C'est enfin l'exigence de décloisonnement entre les pans hospitaliers, santé mentale, médico-sociale, libérale, en analysant un territoire sur l'ensemble de ces besoins de santé, et en proposant une réponse globale, centrée sur les patients.

POURQUOI ÉTAIT-IL NÉCESSAIRE DE DÉCONCENTRER LES INVESTISSEMENTS ?

La rareté des crédits avait contraint à une centralisation des décisions d'investissement, avec la conséquence inévitable : un regard plus éloigné sur les besoins de santé du territoire. À cet inconvénient important, se sont ajoutées les critiques de manque de visibilité du processus, de sa longueur, de l'effet couperet qu'il induisait parfois lorsqu'une décision était négative après plusieurs années de travail des établissements.

C'est pourquoi le Ségur de la santé a fait le choix de la déconcentration en confiant l'ensemble des enveloppes aux ARS, sur l'ensemble des pans hospitaliers, médico-social et numérique, et en augmentant le champ de décision des ARS.

Par ailleurs, le seuil au-dessus duquel la décision d'investissement relève d'une procédure nationale a été relevée de 50 millions d'euros hors taxe à 150 millions d'euros hors taxe. Cette déconcentration résolue doit surtout permettre de porter une analyse plus juste sur les besoins de santé du territoire et d'y répondre avec des projets plus appropriés et pertinents.

POURQUOI RÉFLÉCHIR PAR PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ ET PAS PAR ÉTABLISSEMENT ?

Pendant longtemps, les projets ont majoritairement porté sur une problématique circonscrite à un établissement considéré isolément. Or, pour répondre aux besoins de santé d'un territoire et de ses habitants, il faut prendre en compte l'ensemble de l'écosystème sanitaire et médico-social de ce territoire : hospitalier, santé mentale, SSR, médico-social, publics et privés, professionnels de santé de ville.

Ainsi les ARS ont travaillé au plus proche du terrain en association étroite avec l'ensemble des acteurs (élus locaux, usagers, professionnels de santé) réunis dans plusieurs niveaux d'instances : comités régionaux d'investissements en santé, comités territoriaux de santé, conférences régionales de la santé et de l'autonomie.

COMMENT SONT VALIDÉS LES PROJETS ?

La validation des projets par les ARS se fait en trois temps qui correspondent au trois points d'avancement majeur des projets :

■ d'abord, **la validation du schéma directeur immobilier** permet de traduire l'offre de soins projetée en termes de bâtiments à construire ou à rénover ;

■ **la validation du préprogramme** permet ensuite de traduire le fonctionnement hospitalier dans un premier dessin architectural ;

■ enfin, **la validation du programme technique détaillé**, afin de garantir la pertinence du projet avant la procédure d'achat des travaux.

Par ailleurs, pour les projets de grande ampleur ou les projets complexes, l'ARS peut solliciter leur accompagnement par un expert désigné au niveau national sur proposition du conseil scientifique de Ségur de la santé.

Au-dessus de 150 millions d'euros ou pour les projets financés en Corse et dans les DROM, la validation des projets relève d'une décision nationale compte tenu de l'ampleur des projets.

QUELS PROJETS VONT PROFITER DES INVESTISSEMENTS SÉGUR ?

Compte tenu de l'analyse territoriale et transversale, les projets prioritaires dans la stratégie régionale des investissements portent sur l'ensemble des pans, médecine-chirurgie-obstétrique à l'hôpital, santé mentale, soins de suite et de réadaptation, prise en charge des personnes âgées dépendantes. Par ailleurs, si les précédents plans ont beaucoup financé des établissements de grosse taille, les investissements Ségur touchent l'ensemble des territoires en finançant bien plus les petites et moyennes structures. Enfin, les financements bénéficient à la fois aux établissements publics que privés.

Compte tenu de l'analyse territoriale et transversale, les projets prioritaires dans la stratégie régionale des investissements portent sur l'ensemble des pans, médecine-chirurgie-obstétrique à l'hôpital, santé mentale, soins de suite et de réadaptation, prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Par ailleurs, si les précédents plans d'investissement ont beaucoup financé des établissements de grosse taille, les investissements Ségur touchent l'ensemble des territoires en finançant bien plus les petites et moyennes structures. Enfin, les financements bénéficient aussi bien aux établissements publics que privés, toujours dans un souci de réfléchir par territoire de santé.

POURQUOI AGIR ÉGALEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT FINANCIER DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ?

Un certain nombre d'établissements assurant les missions du service public hospitalier présentent un niveau d'endettement tellement fort qu'il empêche ces structures d'investir correctement pour leurs besoins du quotidien comme pour leurs projets d'avenir.

C'est face à cette réalité que le Gouvernement a décidé de consacrer 6,5 milliards de l'enveloppe total d'investissement du Ségur de la santé à la reprise de cette dette. Cela donnera à ces établissements quelques marges de manoeuvre pour relancer les investissements du quotidien, nécessaire au bon fonctionnement des services.

Par ailleurs, 650 millions d'euros sont également consacrés aux besoins courants des établissements (mais aussi des Ehpad), et permettront une amélioration concrète et rapide des conditions de travail des soignants et de la prise en charge des patients (et des résidents).

CONSTRUIRE L'EHPAD DE DEMAIN

2,1 milliards d'euros sont consacrés à la transformation du modèle des Ehpad sur quatre ans, pour que, demain, ils soient plus humanisés, plus ouverts sur leur territoire et plus médicalisés. Ainsi, sur la commune de Valdahon, dans le Doubs, un « Ehpad plateforme » verra le jour *ex nihilo*, en proposant de l'hébergement en Ehpad et en résidence autonomie pour personnes encore autonomes. L'établissement proposera aussi des prestations du type « Ehpad hors les murs », en intervenant auprès de personnes âgées qui ne sont pas directement résidentes.

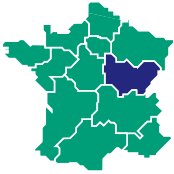
3

DES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PARTOUT EN FRANCE

Les stratégies régionales des investissements Ségur sont toutes basées sur une analyse des besoins de santé de chacun des territoires, dont elles ont dégagé des priorités territoriales. L'examen des projets s'est fait avec un regard territorial décloisonné, pour embrasser l'ensemble de l'offre de soins, hospitaliers, médico-sociaux et libéraux, et ainsi porter une réponse globale.

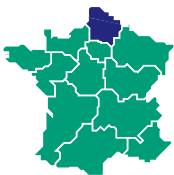
Les projets territoriaux ainsi retenus portent sur les différentes priorités de santé des territoires : exercice coordonné et hôpitaux de proximité pour assurer la couverture médicale dans les territoires ; santé mentale dans la suite des Assises de la psychiatrie et de la santé mentale ; cancer avec une évolution rapide des thérapies ; médico-social pour faire face au vieillissement démographique.





BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ **CHU DE DIJON : UNE MODERNISATION INTÉGRANT L'INNOVATION ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

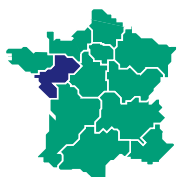
Le Ségur des investissements va permettre au CHU de Dijon de mener un certain nombre d'opérations participant à sa modernisation et l'innovation des prises en charge. Par exemple, le bâtiment SSR sera rénové en intégrant pleinement l'apport du numérique en santé aux techniques de rééducation, porté par le projet projet READAPTIC, cofinancé par le conseil régional et la métropole de Dijon. Ce projet apportera donc la robotique, la cobotique, les objets connectés et la rééducation à distance. Le CHU de Dijon bénéficiera également d'une extension de ses urgences, de la poursuite de la rénovation de l'hôpital d'enfants, ainsi que de son Ehpad. Est également intégré au projet la rénovation énergétique des bâtiments.



HAUTS-DE-FRANCE **PÔLE DE SANTÉ SAMBRE- AVESNOIS-THIÉRACHE : MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE ET HÔPITAUX DE PROXIMITÉ POUR GARANTIR L'OFFRE DE SOINS DANS LES TERRITOIRES DÉFICITAIRES**

Projet issu du Pacte pour la réussite, signé à Mus Verre en novembre 2018 par le Président de la République, qui s'est déjà matérialisé par la rénovation du CH de Maubeuge, le projet illustre la réponse pertinente qui peut être apportée pour assurer l'offre de soins dans des territoires déficitaires en offre de soins. Le projet propose de construire un pôle sanitaire et médico-social et de conforter les activités médicales et chirurgicales du secteur, et ainsi de faire face aux difficultés d'attractivité médicale.

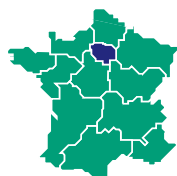
Il repose sur deux opérations : le projet concernant la modernisation sanitaire et médico-sociale des trois hôpitaux de proximité du versant Sud du pôle de santé (CH de D'Hirson, Vervins et Nouvion-en-Thiérache) ; le projet couvrant le versant Nord avec le rapprochement privé-public entre la polyclinique de la Thiérache et le CH de Fourmies et la réorganisation de l'activité de chirurgie entre les deux sites.



PAYS DE LOIRE

INSTITUT SARTHOIS DU CANCER : UN PARTENARIAT PUBLIC ET PRIVÉ RÉUSSI DANS UN TERRITOIRE DE SANTÉ CONTRAINT

Afin de proposer aux habitants de la Sarthe une prise en charge complète du traitement du cancer sur un site unique, l'Institut sarthois du cancer regroupera un plateau technique commun entre le centre hospitalier Sarthe et Loir, le centre de cancérologie Jean Bernard ainsi qu'une clinique appartenant au groupe Elsan. Cet institut est l'exemple de collaboration réussie entre acteurs de santé publics et privés d'un territoire, et disposera de capacités d'hospitalisation complète, d'hospitalisation de jour et de consultation.



ÎLE-DE-FRANCE

EPS VILLE-EVRARD : UN ÉTABLISSEMENT MODERNISÉ ET ADAPTÉ AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ MENTALE DE SON TERRITOIRE

Situé à Neuilly-sur-Marne (93), le site est vieillissant et au cœur d'un département qui souffre de réelles difficultés en termes d'offre de soins, en particulier sur le volet santé mentale. Le projet envisagé, axé autour d'une restructuration des capacités existantes, d'une harmonisation fonctionnelle des unités entre elles (qui permet de favoriser l'efficacité), et d'une amélioration du confort hôtelier et de l'attractivité, permettrait de répondre à ces problématiques.



PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

EHPAD DE NICE

Ce projet soutenu et financé par l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur prévoit le regroupement de deux Ehpads et d'un accueil de jour de la ville de Nice. Sur un même site sera construit un nouvel Ehpads de 125 places, disposant de 13 places en unités d'hébergement renforcées (UHR – des unités spécialisées dans la prise en charge de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée) ainsi que 15 places d'accueil de jour. L'implantation du futur Ehpads dans un éco-quartier, à proximité d'une résidence autonomie, d'une crèche et d'une école maternelle, vise à sa parfaite intégration à la vie de la cité, et permettra l'échange et le lien entre les résidents de l'établissement et les habitants du quartier.

ANNEXE 1 – LES AVANCÉES DU SÉGUR DE LA SANTÉ



**Revalorisation
salariale des
soignants**

+ 183 € net par mois
pour plus de

1,5 million de personnels
des hôpitaux et Ehpad
depuis fin 2020



**Des crédits
supplémentaires
pour la recherche
et l'innovation**

+ 50 millions d'€

dès 2021 pour les missions
d'enseignement, de recherche,
de référence et d'innovation (MERRI)



**Revalorisation des
carrières
des soignants**

pour + de **500 000**
soignants paramédicaux,
professionnels médico-techniques
et de la rééducation et sages-femmes



**Recrutement
et formation
des soignants**

2 330 places
supplémentaires en institut de
formation en soins infirmiers
(IFSI)

dès 2021 pour former davantage
d'infirmiers et près de



**Investissement
du quotidien**

650 millions d'€
d'investissement du
quotidien

notifiés début 2021 pour améliorer
rapidement
le fonctionnement des services
hospitaliers

125 millions d'€ pour
les Ehpad



**Lits
à la demande**

3 400 lits
supplémentaires ouverts
dans

279 établissements
publics de santé



Télesanté

17 millions de
téléconsultations (TLC)

réalisées en 2020 et un taux
d'appropriation de la téléconsultation
par les médecins en ville de 44 %



Des dispositifs
renforcés pour
lutter contre les
inégalités de santé

250 structures de prise
en charge des publics
précaires renforcées
dans tous les territoires



Exercice coordonné

une dynamique soutenue de
développement de l'exercice
coordonné, avec

172 communautés
professionnelles territoriales
de santé (CPTS)

en fonctionnement
(contre 73 en 2020),

671 CPTS en projet et

1 889 maisons de santé

créées sur le territoire
(contre 1500 en 2020)



Soins non programmés

15 sites pilotes déjà
opérationnels pour
l'expérimentation du
service d'accès aux soins
(SAS)

sur les 22 pilotes retenus
afin d'offrir aux Français
une meilleure réponse à leur
demande de soins urgents

ANNEXE 2 – TABLEAU DES INVESTISSEMENTS SÉCUR ET PROJETS SOUTENUS PAR RÉGION

	Nombre d'établissements soutenus	Restauration des capacités financières	Projets	Investissement courant	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	23	901 M€	534 M€	179 M€	1 613 M€
Bourgogne-Franche-Comté	72	472 M€	201 M€	63 M€	737 M€
Bretagne	59	248 M€	416 M€	74 M€	737 M€
Centre-Val de Loire	58	214 M€	248 M€	55 M€	517 M€
Corse	17	62 M€	82 M€	7 M€	151 M€
Grand Est	76	836 M€	304 M€	124 M€	1 265 M€
Hauts-de-France	57	653 M€	482 M€	134 M€	1 269 M€
Île-de-France	26	841 M€	1 160 M€	279 M€	2 280 M€
Normandie	54	247 M€	255 M€	73 M€	576 M€
Nouvelle-Aquitaine	164	366 M€	684 M€	133 M€	1 183 M€
Occitanie	67	427 M€	678 M€	131 M€	1 236 M€
Pays de la Loire	15	187 M€	414 M€	82 M€	683 M€
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38	743 M€	333 M€	115 M€	1 191 M€
Guadeloupe	30	46 M€	98 M€	10 M€	154 M€
Martinique	24	75 M€	364 M€	9 M€	448 M€
Guyane	3	33 M€	99 M€	6 M€	138 M€
La Réunion	6	122 M€	110 M€	20 M€	252 M€
Mayotte	1	26 M€	33 M€	6 M€	65 M€
TOTAL	790	6 500 M€	6 500 M€	1 500 M€	14 500 M€



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr